

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 5 MAI 2023
À 18 h 30

Affiché, le 28 avril 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Vote des subventions aux associations, année 2023
- ↪ Actualisation des charges transférées pour 2023
- ↪ Détermination de la taxe d'occupation du domaine public pour 2023
- ↪ Examen du projet de réserve incendie au lieudit La Grange
- ↪ Conditions de vente de bois à la suite de l'abattage des arbres, hameau des Châtaigniers
- ↪ Programmation des travaux de rénovation de l'éclairage public par le SIEIL
- ↪ Rapport des commissions
- ↪ Informations diverses

P/ le Maire,
L'adjoint délégué
Alain Chanteloup

